



FEDERATION DU RHONE DE LA LIBRE PENSEE ET D'ACTION SOCIALE

7, rue Major-Martin 69002 LYON

Contact : Librepensee69@orange.fr – www.librepenseerhone.org

DEPOSE DES VITRAUX DANS LES EGLISES DU LYONNAIS : C'EST A L'EGLISE DE FINANCER LES TRAVAUX !

Le maire de Charly (Rhône) vient d'annoncer la décision de désinstaller les vitraux visibles dans l'église de sa commune, productions de Louis Ribes. Sous couvert artistique, cet ancien formateur au séminaire de Vienne-Estresin faisait poser nus des centaines d'enfants. Il a commis des viols et agressions sexuelles sur au moins 49 d'entre eux (victimes déclarées au diocèse, mais combien ne parleront jamais ?) avant, pendant et après les poses. Il jouait de son prestige « d'artiste » et de son autorité morale de prêtre pour manipuler les victimes et leurs familles, tout en naviguant entre les trois diocèses de Lyon Grenoble et Saint-Etienne.

Le diocèse de Lyon porte la lourde responsabilité d'avoir sciemment ignoré les signaux d'alerte. Dès 1977, un séminariste informait pourtant la hiérarchie de la découverte qu'il avait faite de centaines de photos et de dessins pour le moins accusatrices. En 1992, l'épouse d'une victime dénonce également les faits. En 2015, c'est l'évêque de Vienne et le cardinal Barbarin de Lyon qui sont à nouveau informés. L'église n'a rien fait.

Aujourd'hui encore, l'idée de savoir les « œuvres » de Louis Ribes encore visibles (dans six églises entre région lyonnaise et monts du Lyonnais) ravive la douleur des victimes et de leurs familles. Leur traumatisme n'a pas été pris en compte non plus à sa mesure par les instances dites « de réparation » comme l'INIRR, sinon de façon tardive, administrative et nettement insuffisante. Ces faits, mis en lumière dans l'émission « *Complément d'enquête : l'impossible réparation* », sont désormais connus. Il semble que seul le souci de préserver son image, bien dégradée, amène l'Eglise à changer un peu aujourd'hui de discours, ... bien tardivement !

A Dième, Charly, Sainte-Catherine, Givors, Loire-sur-Rhône, Caluire, les vitraux sont encore visibles, dont on a seulement parfois, comme à Dième, ôté la signature. A Charly, une responsable diocésaine a réaffirmé un « engagement financier ». Jusqu'à présent, les engagements du diocèse n'ont pas été suivis d'effet. Dans un premier temps, l'aide proposée était simplement le don de vitraux de remplacement, disponibles ou venant d'églises désaffectées, laissant aux communes les frais des travaux. Les choses évoluent.

Au printemps dernier, le maire de Sainte-Catherine (Rhône) avait annoncé son accord pour procéder à l'enlèvement aux frais de sa commune. On ne saurait lui reprocher une démarche qui prend en compte le traumatisme des victimes, alors que l'Eglise s'en est montrée incapable. Son attitude tranche également avec celle du gouvernement français, qui n'a jamais constitué de commission d'enquête après la révélation du caractère « systémique » des crimes d'Eglise par le rapport de la Ciase ; et qui n'a jamais répondu aux questions du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU sur ce sujet, ni aux interpellations de deux parlementaires sur ce sujet.

POUR AUTANT CE N'EST PAS AUX CONTRIBUABLES DE PAYER !

**LA FEDERATION DU RHONE DE LA LIBRE PENSEE REAFFIRME SON SOUTIEN A
L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LOUIS RIBES ET REPETE, DANS CETTE AFFAIRE
DES VITRAUX COMME POUR LES REPARATIONS FINANCIERES :**

L'EGLISE DOIT PAYER !

Et que d'ailleurs, comme si on pouvait encore en douter :

L'EGLISE PEUT PAYER !

NB : La pétition de l'association peut être signée en ligne sur :

<https://www.mesopinions.com/petition/enfants/eglise-payer-retrait-productions-pedocriminel-abbe/200341>